



**organise du 1^{er} mai au 21 mai 2018 inclus,
son**

39^e SALON DE PEINTURE CHATEAU de BRESSUIRE

VERNISSAGE LE MARDI 1^{er} MAI, à 11 h.

RÈGLEMENT DE L'EXPOSITION

- Droits d'inscription et d'accrochage : **28€** par personne à joindre à la demande d'inscription par chèque postal ou bancaire, libellé à l'ordre du GRENIER.
- **Joindre impérativement une enveloppe timbrée** à l'adresse de l'exposant.
- Aucune copie ne sera admise, même partielle.
- Toutes les œuvres doivent être présentées avec un système d'accrochage solide. (peintures, aquarelles, pastels et dessins)
- Tous les frais de port et d'emballage sont à la charge des participants. Pour les œuvres expédiées, nous vous recommandons d'emballer soigneusement les toiles afin que les emballages soient utilisables, le cas échéant, pour leur réexpédition, joindre une étiquette avec l'adresse complète et le chèque pour le retour : **adresse d'expédition pour les œuvres envoyées par transporteur ou postal : "Maison des Associations" 4 Place de l'Hôtel de Ville, Mairie - 79300 BRESSUIRE.**
- Il sera retenu 10 % sur le montant des ventes.
- **DÉPÔT DES ŒUVRES : vendredi 13 avril, de 10 h à 12 h et de 14 h 30 à 17 h et le samedi 14 avril, de 10 h à 12 h, au château. Les artistes pourront se rendre en voiture (dans la cour du château) pour déposer leurs œuvres.**
- Aucune œuvre ne pourra être retirée avant la clôture de l'exposition le lundi 21 mai à 18 h 00.
- **RETRAIT DES ŒUVRES : - Lundi 21 mai à partir de 18 h.
- Mardi 22 mai de 10 h à 12 h et de 14 h 30 à 17h.**
- Le respect de ces dates et heures de dépôt et de retrait est impératif.
- Dans le but d'améliorer la qualité du salon, confrontés au nombre important de demandes de participation et d'emplacements disponibles, les organisateurs pourraient être amenés à procéder à une sélection.
- Les artistes dont les œuvres seront écartées seront intégralement remboursés. Ils pourront les récupérer pendant les jours ouvrables du salon sauf le jour du vernissage.

ACCEPTERIEZ-VOUS

au cas ou un prix «œuvre acquise» vous serait décerné
de laisser votre œuvre pour le montant maximum indiqué ?

OUI

NON

Fait à

le

Lu et approuvé, Signature

- L'Association apportera tous ses soins à la garde et à la manutention des œuvres exposées, du dépôt à la reprise par l'artiste ou son représentant.

L'Association décline cependant toute responsabilité pour le vol et pour les dommages que pourraient subir les pièces exposées.

- Les exposants peuvent s'ils le désirent, contracter une assurance personnelle pour les dommages dont ne seraient pas responsables les organisateurs.

Au dos de chaque œuvre, devront obligatoirement figurer les renseignements suivants :

- Le nom de l'artiste - Son adresse - Le titre de l'œuvre
ainsi que son système d'accrochage

Au cas où les œuvres seraient reprises par un tiers, cette personne devra présenter un pouvoir signé.

Les artistes pourront se rendre en voiture à proximité du lieu d'exposition (*dans le château*) afin de déposer leurs œuvres.

PRIX

- PRIX de la VILLE DE BRESSUIRE
achat de la toile jusqu'au montant maximum de 1000€
*L'œuvre reste acquise à la ville de Bressuire.
Cette œuvre servira de support à l'affiche du salon 2019.*
- PRIX du GRAND BRESSUIRE
achat de la toile jusqu'au montant maximum de 500€
*Décerné par les communes associées,
l'œuvre reste acquise à l'une d'elles.*
- PRIX D'ART CONTEMPORAIN (Œuvre acquise) 500€
*Décerné par l'Association organisatrice **le grenier***
- PRIX du LION'S CLUB Œuvre acquise 500€
- PRIX du Conseil Départemental Œuvre acquise 500€
- PRIX de l'AGGLO 2B Œuvre acquise jusqu'à 500€
- PRIX MMA Assurances ROGEON Œuvre acquise 500€
- PRIX du LYCÉE SAINT-JOSEPH Œuvre acquise 400€
- PRIX D'AQUARELLE
- PRIX D'HONNEUR DE PASTEL OU DE DESSIN
- PRIX DE RECHERCHE ET ORIGINALITÉ DE TECHNIQUE
- PRIX DU PUBLIC

Avec l'espoir de vous accueillir en nos murs, nous vous prions de croire,
Madame, Monsieur, à l'expression de nos meilleurs sentiments.

Francis POLLET
Président du Grenier
Tél : 05 49 65 84 14

DEMANDE D'INSCRIPTION

à retourner avant le 31 Mars 2018 à

LE GRENIER

Salon de Peinture - Pôle des Arts

Boîte Postale 53 - 79302 BRESSUIRE CEDEX - Tél. 05 49 65 84 14

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. :

Chaque exposant a droit à :

**- 2 œuvres jusqu'au format 30 F.P.M. avec un minimum de format 15.
(Maxi. 92 x 73 - Mini 65 x 54).**

ou

**- 1 œuvre au format à partir de 40 F.P.M., dans la limite du format 80 .
(Maximum 146 x 114)**

Toute œuvre ne tenant pas dans cette exigence ne sera pas accrochée.

TITRES	NATURE	DIMENSIONS	PRIX

Découpez et renvoyez la feuille de droite

